Compte rendu de séance Séance du 14 Avril 2025

L' an 2025 et le 14 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de CAPON Philippe Maire

<u>Présents</u>: M. CAPON Philippe, Maire, Mmes: DURAND Marie, LASSUS Bernadette, MM: BOIVIN Patrick, BOUTILLIER Gilles, DE GAVELLE Thierry, DERUMIGNY Antoine, LOPES GONCALVES José

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HEBBINCKUYS Marie-Pierre à M. CAPON Philippe.

Absent(s): Mme FERRAND Claire

Secrétaire de séance : Bernadette LASSUS

POUVOIR

Je soussigné, HEBBINCKUYSTP. Pièrre donne pouvoir à He CAPON Philippe

de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 14/04/2025

de prendre part à toutes les délibérations

d'émettre tous votes et signer tous documents

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 10

Présents : 8

Date de la convocation : 31/03/2025 Date d'affichage : 31/03/2025

A été nommé(e) secrétaire : Bernadette LASSUS

Les comptes rendus des séances du 10 et 25 mars 2025 sont acceptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de supprimer une délibération à l'ordre du jour : **CHEMINS INSCRITS AU PDIPR CR74**

ORDRE DU JOUR

CHEMINS INSCRITS AU PDIPR CR74 - 2025/029
TARIF LACHER DE TRUITES 2025 - 2025/030
TARIF PLAN D'EAU 2025 - 2025/031

EMPRUNT - TRAVAUX RENOVATION DU BATIMENT COMMUNAL SCOLAIRE - 2025/032 DELIBERATION PORTANT CREATION ET SUPPRESSION

D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE SERVICE TECHNIQUE

- 2025/033

ENCART PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2025 - 2025/034

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Groupement de commande pour la réalisation des études de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable - 2025/035

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS - 2025/036

1

CHEMINS INSCRITS AU PDIPR CR74

réf: 2025/029

Le Conseil Municipal de la commune de Marray après en avoir délibéré :

Accepte

Conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au Code du Sport, notamment son article L.311-3, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) des parcelles et chemins suivants :

* Chemin Rural n°74 (Moulin du Buis)

- S'engage

- à ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours),
- à leur conserver leur caractère public et ouvert,
- à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,
- à assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

TARIF LACHER DE TRUITES 2025 réf : 2025/030

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, pour l'année 2025 :

DECIDE de fixer un tarif pour les journées du 26 et 27 avril, date d'ouverture du lâcher de truites,

DECIDE de fixer à 9.00 €uros, le tarif par ligne pour la journée du 26 avril,

DECIDE de fixer à 5.00 €uros, le tarif par ligne pour la journée du 27 avril,

PRECISE que le nombre de truites autorisées par personne est de 5.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférent

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

TARIF PLAN D'EAU 2025

réf: 2025/031

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, pour l'année 2025 :

DECIDE de fixer à 2.00 €uros, le tarif par ligne du 28 avril au 31 octobre,

DECIDE de fixer à 40.00 €uros, une carte pour la saison de pêche valable du 28 avril au 31 octobre,

PRECISE que le nombre de lignes autorisées par personne est de 3.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférent

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

EMPRUNT - TRAVAUX RENOVATION DU BATIMENT COMMUNAL SCOLAIRE

réf: 2025/032

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour réaliser les travaux de rénovation et mise en conformité du bâtiment communal scolaire, situé "14 rue du Pommier Vert 37370 Marray", il est nécessaire de prévoir un emprunt pour réaliser cet investissement.

Après l'exposé de Monsieur le Maire sur l'emprunt, et vu les travaux annoncés pour le bâtiment communal scolaire, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt à court terme pour un montant de 100 000 € maximum sur 10 ans auprès du **Crédit Agricole** avec remboursement des intérêts au trimestre :

Taux : fixe de 2.93 %

Frais de dossier : 0.15 % du montant du prêt Type d'amortissement : échéance constante Périodicité des échéances : trimestrielle

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents s'y afférant.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DELIBERATION PORTANT CREATION ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE - SERVICE TECHNIQUE réf : 2025/033

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Afin de permettre l'avancement de grade, le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression, à compter du 31/05/2025, d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, à raison de 35/35èmes
- La création, à compter du 01/06/2025, d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet, à raison de 35/35èmes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

DECIDE

Article 1: d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ: à l'unanimité des membres présents

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ENCART PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2025

réf: 2025/034

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un seul bulletin municipal complet sera édité en décembre de cette année 2025.

Cette publication pratique permet à la population Marraysienne de connaître les divers projets municipaux, les travaux réalisés mais également d'être informé des démarches administratives et de la vie associative de notre village.

La commission chargée de ce projet a offert la possibilité aux entreprises locales de faire figurer un encart publicitaire, en dernière page du bulletin, de la taille d'une carte de visite, moyennant une participation financière qui permettra d'éditer ce bulletin à coût réduit.

Le tarif proposé est de 45 euros pour l'année 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire et l'AUTORISE à encaisser les sommes recueillies sur le budget 2025.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Groupement de commande pour la réalisation des études de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

réf: 2025/035

Monsieur la Maire rappelle au conseil municipal les éléments suivants :

VU la délibération n°2025/002 du 14 janvier 2025, concernant la réalisation d'une étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées en 6 phases :

VU la délibération n°2025/007 du 11 février 2025, concernant l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - Mission d'Assistance à Maitre d'Ouvrage

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que la prochaine étape consiste à intégrer le groupement de commande pour la réalisation des études de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et schéma directeur d'assainissement des réseaux eaux usées sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtine Choisilles Pays de Racan.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire et l'AUTORISE à signer la convention et tous les documents en relation avec ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS réf : 2025/036

VU le courrier du préfet en date du 07/03/2025 suite à l'entrée en vigueur de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, et notamment son article 13 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 oblige les communes à nommer un correspondant Incendie et Secours.

Ce dernier sera l'interlocuteur privilégie du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), informera, sensibilisera le conseil municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

DÉSIGNE Monsieur Antoine DERUMIGNY conseiller municipal correspondant incendie et secours.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réunions:

COMMUNE:

- Commission gendarmerie (SIG) le 28 mars :

Vote des budgets. Les travaux ont commencé, une demande de subvention a été réalisée auprès du ministère de l'intérieur afin d'amoindrir les coûts.

- Assemblée du village le 1 avril :

Gros point avec toutes les associations de la commune, le samedi 3 mai rendez-vous pour délimiter l'emplacement au sol et installation pour la brocante le dimanche 4 mai dès 6h.

CCGR:

Conseil Communautaire le 26 mars :

Vote des budgets et Comptes Administratif

- PLUI le 2 avril + le 14 avril :

Voir le compte-rendu en ligne sur le site de la CCGR

DIVERS:

- Une date sera prochainement communiquée pour pouvoir capturer les chats errants afin de les stériliser.
- Un permis de construire concernant les projets de rénovation du bâtiment scolaire sera très prochainement déposé.
- Un nouveau portail sera installé à l'école avant la fin du mois de juin.
- La boulangère de « AUX PAINS ETC » qui fait actuellement une fournée sur la commune prévoit l'arrêt de son activité cet été.

Séance levée à: 21:00

En mairie, le 05/05/2025

Le Maire

Philippe CAPON

Mr le Maire Philippe CAPON